



## Pièces à fournir au Conseil Départemental de l'Ordre en vue de votre inscription au Tableau de l'Ordre

- 1 Photo d'Identité au format passeport
- Un Extrait d'acte de naissance (**Mairie du lieu de naissance ou sur le site Internet : [www.acte-naissance.fr](http://www.acte-naissance.fr)**) ou une Photocopie recto verso de la Carte d'Identité ou photocopie du Passeport
- Photocopie d'un Justificatif de domicile ou de cabinet pour les libéraux (Facture EDF ou GDF ou Téléphone) **datant de moins de trois mois**
- Photocopie de l'Attestation de réussite au Diplôme d'Etat
- Photocopie de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité pour l'année en cours uniquement pour les libéraux

***Vous devez dans un premier temps vous faire connaître et transmettre au Conseil départemental de votre lieu d'exercice les pièces demandées.***

***Vous devez ensuite faire le nécessaire pour vous inscrire au fichier ADELI auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales DDASS de votre département d'exercice.***

***Enfin, une fois que vous vous serez signalé à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour les libéraux et que vous aurez été embauché pour les salariés, vous devrez compléter votre dossier auprès du Conseil Départemental de l'Ordre avec les documents suivants :***

- Photocopie de l'inscription au fichier ADELI ou une feuille de soins originale. (**DDASS du département d'exercice - CPAM**)
- Photocopies de tous les contrats liés à l'exercice tant salariés que libéral que vous avez signés conformément aux Articles suivants du Code de la Santé Publique qui sont applicables aux masseurs-Kinésithérapeutes. (\*)
- Photocopie de la dernière feuille de paye pour les salariés

(\*) Contrats de travail, Contrats de remplacement, Contrat d'assistant-collaborateur, Contrats d'association, statuts SCM, SCP, SEL justificatifs de siège social, justificatifs immatriculation au registre du commerce et des sociétés, Baux, Contrats de leasing, etc .. ainsi que leurs avenants éventuels, etc..

***Chaque photocopie des documents doit être revêtue de la mention suivante manuscrite « Conforme à l'original » suivie de la date et de votre signature.***